

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission de la Fonction publique du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 45 de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*, chapitre P-32, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission de la Fonction publique sur la délégation de Pouvoirs en matière de personnel pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 45 de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*, chapitre P-32, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission de la Fonction publique sur les postes ou les personnes soustraits à l'application de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 45 de ladite loi, chapitre P-32, S.R.C., 1970.

Copies d'une déclaration, en date du 13 juin 1973, annonçant une seconde étape d'aménagement de pistes cyclables dans la région de la Capitale nationale, ainsi que des copies d'une brochure intitulée: «À pied dans la Capitale nationale», publiée par le ministère d'État aux Affaires urbaines.

Copies des rapports provinciaux, intitulés: «Programme fédéral-provincial de coopération pour la promotion du bilinguisme dans le domaine de l'éducation aux niveaux pré-universitaires», datés du mois de mai 1973, publiés par le Secrétariat d'État.

L'honorable sénateur Goldenberg, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déferé le Bill C-177, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les juges», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., pour l'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, autorisé à examiner la structure, la politique et le fonctionnement de la Société pour l'expansion des exportations et à en faire rapport, dépose le rapport dudit comité à ce sujet.

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

Ce rapport paraîtra dans les Procès-verbaux du Sénat à une date ultérieure.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., pour l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Lang, C.P., que le rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour fins d'études à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 19 juin 1973, à deux heures de l'après-midi.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le Bill C-133, intitulé: «Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Bélisle pour l'honorable sénateur Walker, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Phillips, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grosart, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur l'urgence, aux yeux du public du Canada, d'une réforme immédiate du Sénat,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cameron attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de réexaminer